

Direction générale des services

Secrétariat général

Désignation

### RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18 octobre 2018

## OBJET : DÉSIGNATIONS À L'ASSOCIATION DE PROMOTION DE LA LIGNE 15 EST DU GRAND PARIS EXPRESS.

Mesdames, messieurs,

Le Grand Paris Express (GPE), dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Société du Grand Paris (SGP), est un projet d'ampleur historique qui doit mobiliser des investissements de plus 35 milliards d'euros à ce jour, générateurs d'emplois et de retombées économiques, et surtout permettant une transformation durable des territoires de desserte.

C'est pourquoi, afin de rassembler les nombreux acteurs et partenaires convaincus de la nécessité et de l'urgence de la réalisation de cette ligne, la création d'une association de promotion de la ligne 15 Est a été envisagée.

L'association a vocation à regrouper l'ensemble des collectivités du bloc local concernées par l'une des 12 gares de la ligne 15 Est (communes, établissements publics territoriaux, départements), les acteurs impliqués dans le pilotage, la conception et le chantier de la ligne 15 Est (État, SGP, Région, Île-de-France Mobilités) ainsi que les associations, entreprises, personnalités qualifiées, personnes morales de droit public ou privé intéressées par la réalisation de la ligne 15 Est.

Par délibération n° 6-1 de sa Commission permanente le Conseil départemental a approuvé les statuts de l'Association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express et a donné l'adhésion du Département à ladite Association en qualité de « membre actif ».



Je vous propose	de désigner à	l'association o	de promotion de	la ligne 15 Est d	u Grand Paris
Express :					

- M....., membre titulaire ;

- M....., membre suppléant.

Le président du conseil départemental

Stéphane Troussel



### Délibération n° du 18 octobre 2018

# DÉSIGNATIONS À L'ASSOCIATION DE PROMOTION DE LA LIGNE 15 EST DU GRAND PARIS EXPRESS.

#### Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transports public du Grand Paris,

Vu la délibération n° 6-1 de la Commission permanente du 20 septembre 2018,

Vu le rapport de son président,

#### après en avoir délibéré,

- DÉSI	GNE à l'association de promotion de la ligne	e 15 Est du	<b>Grand Paris</b>	Express:
•	M, membre titulaire ;			
•	M, membre suppléant.			

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

